DELIBERATION N° 54

Périmètre de restauration immobilière « Coeur Historique de Dieppe» - Modification de la délibération n° 32 du 28 novembre 2013, relative à la prorogation de la 8ème tranche de déclaration d'utilité publique de travaux, acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics et enquête parcellaire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :34
Nombre de votants :39

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que :

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Dieppe en date du 24 juin 1999 qui approuvait le bilan de la concertation de l'Opération de Restructuration Urbaine du « Cœur Historique de Dieppe », ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Vu, la Convention Publique d'Aménagement relative à l'ensemble de ce dispositif signée par la Ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Vu, la nouvelle Concession d'Aménagement signée le 6 juillet 2012 entre la Ville et la SEMAD qui a été désignée comme aménageur de cette opération jusqu'en juillet 2019.

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Dieppe du 28 juin 2007 qui autorisait le lancement de la huitième tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux,

Vu, l'arrêté préfectoral du 1er avril 2008 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe de cette huitième tranche de DUP.

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Dieppe du 5 novembre 2008 qui approuvait la déclaration de projet justifiant le caractère d'utilité publique de cette DUP.

Vu, l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2008 déclarant d'utilité publique et le caractère urgent des travaux et les acquisitions des immeubles concernés.

Vu, la délibération du Conseil Municipal de Dieppe n°32 du 28 novembre 2013 qui approuvait la prorogation de la 8ème tranche de Déclaration d'Utilité Publique de Travaux, Acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics et Enquête Parcellaire

Considérant,

que des erreurs matérielles ont été commises sur la désignation des parcelles concernées par cette prorogation et qu'il convient de rectifier la délibération susvisée en modifiant les adresses et les numéros parcellaires suivants :

- les adresses concernant le 8 rue Guerrier / 3 Cour des Soeurs – AM 162 et le 10 rue Guerrier – AM 161 doivent être modifiées comme suit : 8 et 10 rue Guerrier et 3 Cour des Soeurs – AM 161 et AM 162

- l'adresse concernant le 61 rue Jean Antoine Belle Teste – AP 28 doit être modifiée comme suit : 61 et 63 rue Jean Antoine Belle Teste – AP 28

- l'adresse concernant la Cour des Soeurs – AM 17 doit être modifiée comme suit : Cour des Soeurs – AM 177

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les rectifications à apporter à la délibération n°32 du 28 novembre 2013.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire